

ÉCONOMIE

Euribor : un procès privé des principaux prévenus

Seuls quatre des onze personnes inculpées au début de la procédure comparaissent à Londres. Deux Français sont accusés d'être au cœur de cette affaire de manipulation d'un taux d'intérêt de référence.

Par Eric Albert • Publié le 12 avril 2018 à 12h10 - Mis à jour le 12 avril 2018 à 12h10

Article réservé aux abonnés



L'une des prévenus du procès de l'Euribor, Sisse Bohart, ex-employée de Barclays, à la sortie du tribunal de Southwark à Londres, le 11 avril. DANIEL LEAL-OLIVAS / AFP

Dans la salle numéro six du tribunal de Southwark, à Londres, le box aux parois de verre blindé semblait bien vide, ce mercredi 11 avril, au procès de la manipulation de l'Euribor, un taux d'intérêt de référence. Seuls quatre des onze personnes inculpées au début de la procédure, en 2012, sont présentes. Quatre Allemands et deux Français ont refusé de se déplacer, estimant que les faits étaient prescrits ou qu'ils ne constituaient pas une infraction dans leurs pays. Un troisième Français, considéré par l'accusation comme le personnage central de la fraude, a, au contraire, plaidé coupable au dernier moment, début mars, dans un coup de théâtre qui a chamboulé l'audience. Ceux qui restent apparaissent comme des seconds couteaux de l'affaire : Achim Kraemer, qui travaillait pour Deutsche Bank, et Carlo Palombo, Colin Bermingham et Sisse Bohart, qui étaient chez Barclays.

C'est un bien curieux procès qui s'est ouvert lundi. Car pour le Serious Fraud Office (SFO), l'équivalent britannique du Parquet national financier en France, le scandale de l'Euribor constitue l'une des plus importantes fraudes financières récentes. Selon James Waddington, un avocat du SFO, un groupe de banquiers a « *manipulé le système financier pour arnaquer de nombreuses personnes* ». Les « *principaux protagonistes* » : deux Français, Christian Bittar, ancien tradeur star de Deutsche Bank, et « *son vieil ami* » Philippe Moryoussef, ancien tradeur à Barclays.

Boucs émissaires

Du côté des banquiers accusés, l'avocat de M. Moryoussef, M^e François de Castro, dénonce au contraire des « *violations graves et réitérées aux principes du procès équitable* ». Selon lui, la justice britannique approche cette affaire de façon biaisée, refusant notamment le témoignage-clé des créateurs de l'Euribor, que les deux Français voulaient utiliser.

Etrangement, les faits, qui se situent entre 2005 et 2009, ne sont guère contestés. Mais les banquiers estiment simplement que ce qui leur est reproché ne constitue pas un délit. Ils disent avoir agi en fonction des règles des marchés de l'époque, utilisant les mêmes pratiques que tous leurs collègues. Et estiment qu'ils servent de boucs émissaires pour la crise financière.

L'Euribor est un taux d'intérêt interbancaire, proche cousin du Libor, un taux similaire, également au cœur d'un scandale. Chaque jour, quarante-huit banques soumettent le taux auquel elles empruntent aux autres, dans le cadre de la gestion de leurs liquidités. A 11 heures, la moyenne pondérée est réalisée et sert de référence à des millions de produits financiers à travers la planète.

« Manipulation »

Ce système de calcul a rapidement ouvert la possibilité à la « *manipulation* » dénoncée par le SFO. Au sein des banques, certains employés sont chargés de déclarer le taux du jour. D'autres sont, au contraire, chargés de spéculer sur l'Euribor et le Libor. Assez vite, les seconds ont donc demandé aux premiers de les aider dans leur tâche, en augmentant ou baissant artificiellement leur taux du jour. Le SFO a retrouvé de nombreux messages électroniques entre les banquiers qui le prouvent. Pour M. Waddington, du SFO, c'était l'équivalent de « *truquer un match pour un pari sportif* ».

Lire aussi | [La « French connection » au cœur du scandale de la manipulation de l'Euribor](#)

Les banquiers répliquent qu'il ne s'agissait pas de manipulation, mais d'appréciation à la marge : les taux d'intérêt sur les marchés ne sont pas une science exacte, et peuvent évoluer à quelques points de base près (un point de base est égal à 0,01 %). Surtout, il s'agissait d'une pratique généralisée à tout le système financier. Les banques citées dans le procès incluent d'ailleurs la Société générale, le Crédit agricole, HSBC ou encore Citibank.

Mais dans le cas du Libor, copie conforme du problème de l'Euribor, le SFO a obtenu en 2015 de très sévères condamnations. La plus spectaculaire est celle de Tom Hayes, qui purge une peine de onze ans de prison ferme. Face à une telle menace, dès le début de la procédure de l'Euribor, quatre Allemands de la Deutsche Bank et un Français, ancien de la Société générale, Stéphane Esper, ont refusé de se présenter. Les justices allemande et française ont tour à tour rejeté les mandats d'arrêt européens émis par le Royaume-Uni, estimant que les faits étaient prescrits ou ne constituaient pas un délit. Les accusés ne peuvent cependant plus sortir de leur pays, au risque d'être arrêtés.

Lire aussi | [Manipulation du Libor : quatre ex-banquiers de Barclays condamnés à de la prison](#)

Coup de théâtre

MM. Bittar et Moryoussef ont, au contraire, tenté de se battre, plaidant non coupables. Jusqu'au coup de théâtre de début mars, quand le premier a finalement décidé de plaider coupable et d'aller immédiatement en détention provisoire. Pourquoi ? Aucune explication officielle n'est donnée. Mais une telle approche peut potentiellement lui permettre de réduire sa peine, y compris la confiscation financière. Pour lui qui a touché des bonus annuels qui allaient de 3 millions de livres sterling à 47 millions de livres (de 3,5 à 54 millions d'euros) entre 2005 et 2009, l'enjeu est important.

Cette décision implique par ricochet tous les autres protagonistes. « *La condamnation de M. Bittar est un raccourci, qui prouve le complot*, souligne M. Waddington, du SFO. *Il ne reste qu'à savoir si les autres*

protagonistes étaient impliqués. »

Dès lors, son ami M. Moryoussef, a décidé de ne pas se rendre au procès. Il va rester en France et va probablement devoir se battre contre un mandat d'arrêt européen des autorités britanniques. Le procès de l'Euribor – ou ce qu'il en reste – doit durer trois mois.

Eric Albert (Londres, correspondance)